

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

**DEL-2021-227**

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, FORSTER, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 17**

**Représentés par mandat : 0**

---

**Objet : MISE EN PLACE DU SITE INTRANET/EXTRANET DU SYANE**

**Exposé du Président,**

La multiplication des outils informatiques pour répondre aux diverses missions des services du Syndicat, les échanges d'informations de plus en plus nombreux entre personnes d'une même équipe, entre services, entre directions, et à court terme avec nos élus, nos communes adhérentes, posent la question de la gestion des connaissances et du travail collaboratif.

Le service Communication et la Direction des Systèmes d'Informations ont entamé une réflexion sur le sujet pour accompagner le développement de ces pratiques.

L'objectif recherché est de donner de la visibilité sur l'ensemble des ressources disponibles tant pour les agents que pour nos élus.

La mise en place d'un intranet/extranet, autrement dénommé Digital Workplace, est un support technique indispensable pour organiser l'accès aux outils, à l'information, à certaines ressources partagées et stratégiques, à certaines communications.

Une Digital Workplace fédère l'accès :

- aux outils informatiques courants d'un collaborateur,
- aux différentes communications du Syndicat (publications papier, réseaux sociaux),
- aux annuaires, agendas des agents, élus, etc...,
- aux ressources partagées autour d'études entre collaborateurs, élus,
- à des ressources pédagogiques spécialisées par métier, à l'actualité juridique, statutaire...

Plateforme collaborative, c'est un moyen de mieux organiser le travail inter-services, mais également un trait d'union possible avec « l'extérieur », prioritairement les élus.  
Contrairement à un site Internet, c'est un espace « privé ».

Une consultation a été lancée par le SYANE pour souscrire ce type d'offre. Neuf offres ont été reçues ; une offre a été réceptionnée hors-délai et n'a donc pas été acceptée.

Parmi les 9 offres, l'une d'elle n'a pas fait l'objet d'une analyse car jugée irrégulière.

La sélection s'est déroulée en deux temps :

- une analyse de l'ensemble des offres aboutissant à une notation et un classement initial permettant de sélectionner les 3 candidats admis à la phase d'audition/négociations prévue au règlement de consultation du marché,
- une phase d'audition/négociations de 2 heures avec chacun des 3 candidats sélectionnées, EOLAS, MAECIA et AGIIR NETWORK, à l'issue de laquelle le jury d'audition a défini des points à préciser et des pistes d'amélioration. Sur la base de ces points, il a été demandé à chacun des candidats de remettre une offre finale pour le vendredi 3 décembre 2021 à 12h00.

Cette consultation donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à prix forfaitaires pour des prestations de base et à bons de commande pour des prestations supplémentaires, conclu pour une durée initiale de 1 an, avec reconduction possible par période de 1 an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Suite à cette mise en concurrence, le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise MAECIA qui présente la meilleure offre au regard des critères du règlement de consultation, sur la base d'un montant estimatif de 167.510,00 € H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché avec le candidat retenu,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis pendant la durée de validité du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES & NUMERIQUE